



Restaurant scolaire de Saint-Guinoux

Année 2024-2025

Formulaire d'inscription annuelle (1)

Madame, Monsieur,

La Commune de Saint-Guinoux vous donne la possibilité de procéder à l'inscription de votre ou vos enfant(s) à la cantine scolaire, soit à la semaine, soit à l'année (tous les jours ou uniquement certains jours).

Si vous choisissez une inscription à l'année, votre ou vos enfants) sera ou seront inscrit(s) automatiquement toutes les semaines, pour toute l'année scolaire. Ainsi, vous n'aurez à redonner aucun autre document par la suite.

En cas de changement occasionnels :

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser le formulaire d'inscription n°2 « à la semaine ». Ce formulaire est à retourner à l'école, **dans le cahier de liaison de votre enfant, au plus tard, le mardi matin, pour des inscriptions la semaine suivante.**

Tel que prévu dans le règlement intérieur, toute inscription après cette date donnera lieu à une facturation de repas à 3.75 € de même les repas réservés non consommés seront facturés au prix de 3.75 €.

En cas d'absence exceptionnelle (maladie...):

Nous vous demandons de bien vouloir signaler à Madame Christelle VALLARD, responsable des services périscolaires, avant 09h30, au 02 99 58 26 97.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

NOM : **PRENOM :**

Classe :

Je soussigné(e) M – Mme, responsable légal(e) de l'enfant,
Inscris mon enfant à la cantine : *(Veuillez cocher la case correspondante)*

- pour toute l'année scolaire 2023-2024 les jours suivants :**
- Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
- à la semaine** (formulaire n°2 à retourner à l'école le mardi matin au plus tard.
(Formulaire d'inscription joint ou à télécharger sur le site : www.saint-guinoux.fr).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur lié au service de restauration scolaire et je m'engage à informer la mairie de Saint-Guinoux de tout changement, relatif aux renseignements fournis et qui interviendraient en cours d'année scolaire.

Fait à
Le

Signature(s) :